

La messe de saint Paul VI ?

Publié le 13 novembre 2018
Abbé Christian Thouvenot
7 minutes

*Le 14 octobre 2018 le pape François a officiellement « canonisé » son prédécesseur le pape **Paul VI** qui gouverna l'Eglise de 1963 à 1978.*

*Avec cette nouvelle canonisation, Paul VI rejoint **Jean XXIII et Jean-Paul II** pour porter Vatican II et sa nouvelle religion sur les autels : un vague humanisme né d'une volonté de se concilier le monde en adoptant son langage et ses valeurs.*

Vatican II plus important que Nicée ?

Déjà, Paul VI avait affirmé, dans une lettre adressée à Mgr Marcel Lefebvre le 29 juin 1975, que ce Concile « ne fait pas moins autorité et est même sous certains aspects plus important que celui de Nicée ». On ignore quels sont ces aspects qui feraient de Vatican II un concile aussi important sinon plus que Nicée, le premier concile œcuménique de l'histoire de l'Eglise qui proclama la divinité du Christ, anathématisa l'hérésie d'Arius et fixa l'essentiel du Credo !

Cette attitude de Paul VI prétendant imposer de manière autoritaire un concile qui s'était voulu pastoral et non doctrinal parut abusive. Même le cardinal Jean-Marie Villot, alors Secrétaire d'Etat, qui avait pris connaissance de la lettre à Mgr Lefebvre avant son envoi, avait critiqué cette comparaison pour le moins osée. Mais Paul VI y tenait beaucoup et la maintint.

Car le pape Montini entendait obtenir la soumission de « l'évêque de fer » aux textes de Vatican II et à ses réformes, quelles que soient ses objections, pourtant graves et motivées. Paul VI, qui dès sa première encyclique s'était présenté comme le pape du dialogue avec le monde, n'entendait visiblement pas dialoguer avec l'un de ses frères dans l'épiscopat avant son entière soumission. L'ouverture au monde signifiait unilatéralement marcher dans le « sens de l'histoire » et du progressisme.

Le 24 mai 1976, devant les cardinaux réunis en consistoire, Paul VI se faisait plus précis en dénonçant nommément l'attitude de Mgr Lefebvre et des groupes traditionalistes. En particulier il exigeait que la nouvelle messe soit partout célébrée : « C'est au nom de la Tradition que nous demandons à tous nos fils, à toutes les communautés catholiques, de célébrer, dans la dignité et la ferveur, la liturgie rénovée. L'adoption du nouvel *Ordo Missae* n'est pas du tout laissée au libre arbitre des prêtres ou des fidèles ». La raison en est que « le nouvel *Ordo* a été promulgué pour être substitué à l'ancien, après une mûre réflexion, et à la suite des instances du concile Vatican II. Ce n'est pas autrement que notre saint prédécesseur **Pie V** avait rendu obligatoire le missel réformé sous son autorité, à la suite du concile de Trente. Avec la même autorité suprême qui nous vient du Christ Jésus, nous exigeons la même disponibilité à toutes les autres réformes liturgiques, disciplinaires, pastorales, mûries ces dernières années en application des décrets conciliaires ».

Un an après avoir affirmé que Vatican II ne faisait pas moins autorité que celui de Nicée – et même davantage « sous certains aspects » –, le pape invoquait le concile de Trente et la réforme de saint Pie V dans le sillage duquel il prétendait s'inscrire.

La nouvelle messe dans le sillage de la réforme

tridentine ?

Le concile de Trente (1545-1563) fut un concile dogmatique et disciplinaire qui réalisa la réforme que toute la Chrétienté attendait. Sa mise en œuvre fut couronnée de succès puisqu'elle déboucha sur un renouveau profond et une reconquête durable de la vie catholique, tant spirituelle que sociale.

La réforme tridentine est tout entière illustrée par la messe dite de saint Pie V. Loin d'être une invention, elle est une codification, qui débarrasse la liturgie d'ajouts étrangers pour restaurer le rite dans son authenticité et sa sainteté.

Les fruits qui en découlent pour l'Eglise sont innombrables. La formation des prêtres s'en trouve galvanisée, les séminaires voient le jour et les sciences sacrées connaissent un ample renouveau. Les noms de **saint Charles Borromée** et de **saint Robert Bellarmin** sont indissociables de ce nouvel élan, à côté de ceux de saint Pie V ou **Sixte-Quint**.

Parallèlement, dans la vie chrétienne, le renouveau de la vie sacerdotale et religieuse est assuré par **saint Ignace**, **saint Pierre d'Alcantara**, **sainte Thérèse d'Avila**, **saint Jean de la Croix**, mais encore **saint Jean de Dieu**, **saint Camille de Lellis**, **saint François Borgia**, **saint Philippe Néri**, puis **saint François de Sales** ou **saint Vincent de Paul** au siècle suivant...

Prétendre que le rite réformé que Paul VI promulgua en 1969, malgré les sages et graves mises en garde des **cardinaux Ottaviani et Bacci**, par exemple, s'inscrit dans une démarche semblable à celle d'un saint Pie V, voilà qui ne manque pas de sel.

Paul VI nouveau saint Pie V des temps modernes ?

Cette attitude est pourtant significative. Elle ressemble à une folle course en avant, un refus de voir la réalité en face et les fruits que la nouvelle messe répand partout : crise des vocations, crise des prêtres qui abandonnent le sacerdoce par milliers, crise de la foi et du catéchisme, effondrement de la pratique religieuse qui voit les églises se vider au gré des expériences liturgiques, des abus en tous genres, de la créativité et de la vulgarité envahissant le temple de Dieu.

De même que Paul VI avait invoqué l'autorité de Nicée, la référence à Trente et à saint Pie V pour la liturgie indique qu'il sera, spécialement en cette matière, intraitable et inflexible. Quand son ami **Jean Guittou** lui suggère des mesures d'apaisement, et d'autoriser au moins temporairement que la messe traditionnelle soit célébrée en France, il s'écrie : « Cela, jamais ! ». La seule évocation du nom de Mgr Lefebvre semble le faire enrager : « C'est un soldat perdu. Il relève de l'hôpital psychiatrique. C'est la plaie de mon pontificat », confie-t-il à l'Académicien français.

Lorsque le pape François, dans son homélie du 14 octobre, a présenté Paul VI comme le « prophète d'une Eglise ouverte qui regarde ceux qui sont loin et prend soin des pauvres », il a omis de préciser que cette ouverture ne s'étendait pas aux catholiques fidèles ni à leur principal défenseur.

Même **Hans Küng** regrettait l'attitude inflexible de Paul VI à l'égard de Mgr Lefebvre, alors que lui-même jouissait de sa protection, en dépit de ses positions hétérodoxes. Jean Guittou, qui visita encore Paul VI en septembre 1977, rencontra un pape triste et inquiet, presque torturé. Il a porté ce jugement sur son ami : « Paul VI n'était pas fait pour être pape. Il était fait pour être le secrétaire, le collaborateur d'un grand pape. Il n'avait pas ce qui fait le propre du pape, la décision, l'énergie de la décision ».

Une conclusion logique

Finalement, la canonisation de Paul VI voudrait faire accroire qu'il fut le saint pape de la sainte messe d'un saint concile.

Pour étayer cette thèse, Paul VI prétendit comparer « son » concile à Nicée et « sa » réforme liturgique à Trente. Or Vatican II, concile pastoral, ne saurait de ce fait se prévaloir de la même autorité

que le saint concile de Nicée et donc lui être comparé. Quant à la réforme liturgique d'**Annibale Bugnini**, elle n'a rien à voir avec la messe de saint Pie V qui éleva, à la suite du saint concile de Trente, un rempart inexpugnable contre l'hérésie protestante et toute atteinte à la sainteté du rite catholique.

Quant au pape lui-même, qu'il ait souffert et qu'il fut écrasé par la charge qui pesa sur les épaules ne saurait faire oublier qu'il fit souffrir les catholiques en démolissant l'Eglise, emporté par le courant dévastateur du Concile et sa frénésie de nouveautés. Ses propres paroles sur l'auto-démolition de l'Eglise et **les fumées de Satan** répandues dans le sanctuaire n'auront pas suffi à stopper le désastre.

La conclusion suit logiquement.

Abbé Christian Thouvenot, prêtre de la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**, Secrétaire général de la FSSPX

Sources : / La Porte Latine du 13 novembre 2018